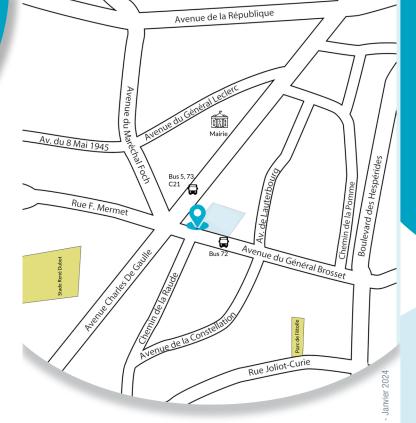
Le Centre de soins ambulatoires...



... dans le _____ système de santé

Le Centre de soins ambulatoires (CSA) de Tassin fait partie de l'organisation du service public sectorisé de psychiatrie. Il est rattaché au Centre hospitalier Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés au CSA de Tassin sont financés directement et en totalité par la Sécurité sociale. Vous n'aurez donc pas à faire l'avance des frais.



Centre de soins ambulatoires

3 avenue Général Brosset 69160 Tassin la Demi Lune

Accès de la structure

Bus: C21 - arrêt Carrefour Libération Bus: C24 - arrêt Ménival Sainte Anne Bus: 14 et 72 - arrêt Brosset

Centre hospitalier SAINT JEAN DE DIEU 290, route de Vienne BP 8252 - 69355 Lyon Cedex 08



Centre de Soins Ambulatoires

de Tassin

3 avenue Général Brosset 69160 Tassin la Demi Lune

Tél.: 04 72 59 13 70 Fax: 04 72 59 10 69

Centre de soins ambulatoires rattaché au pôle sectoriel 69G25

Le V Centre de Soins Ambulatoires c'est...

- > La réunion des fonctions « Centre médicopsychologique » (prise en charge individuelle) et « Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel » (prise en charge groupale).
- Un lieu de soins psychiques qui reçoit en consultation sur rendez-vous les personnes, directement ou adressées par leur médecin traitant. Le CSA propose également des actions de soutien et des thérapies de groupe.
- Une équipe composée de psychiatres, psychologues, infirmier.e.s, assistante sociale, secrétaires médicales.

Votre arrivée au CSA

- > La prise de rendez-vous se fait auprès de la secrétaire.
- > Le premier rendez-vous d'accueil est réalisé par un e infirmier e.
- > Les demandes sont étudiées chaque semaine par une équipe pluridisciplinaire.
- > Un soin spécifique ou une orientation vous sont alors proposés.

Vos soins au CSA

- > Les prises en charge sont individuelles et/ou groupales. Elles se font sous forme de :
 - Consultations psychiatriques,
 - Consultations psychologiques,
 - Consultations pluridisciplinaires
 - Consultations et soins infirmiers
 - Consultations sociales et accompagnement en lien avec vos soins,
 - Activités groupales.

Les équipes mobiles du pôle peuvent intervenir à la demande du médecin lorsque le patient va moins bien et parfois en attendant une hospitalisation.

Qui d'autre peut vous aider?

- Votre médecin traitant est un interlocuteur de choix.
- Des associations comme l'UNAFAM et les groupes d'entraide mutuelle (GEM) peuvent vous apporter soutien et conseils. Des plaquettes de présentation de ces associations sont disponibles au CSA.
- > Vous pouvez également rencontrer ces associations à la Maison des usagers du Centre hospitalier Saint Jean de Dieu (04 37 90 13 72).

En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au responsable médical du CSA ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin-chef.

N ISÉE - DONNÉES PERSONNELLES

SÉ

- IDENTITÉ

ONFIDENTIALITÉ

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. Avec votre accord, des rencontres peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé et partenaires.

Pour assurer une prise en charge optimale et la continuité des soins, des informations vous concernant sont renseignées dans un dossier médico-administratif. Certaines sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement et sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité.

Il est essentiel que nous ne commettions pas d'erreur sur votre identité. A votre arrivée, vous devrez fournir une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour).

Les renseignements sur votre identité sont confidentiels et ne seront pas divulgués.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de transmission, d'effacement de vos données dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser votre demande à DPO - Fondation ARHM - 290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08 ou par mail à dpo.rssi@arhm.fr

Identité vérifiée, sécurité assurée